

- **Arrêté du maire n°2024-034**
Portant interdiction d'accès et d'occupation des parcelles AY040, AY041, AY042, AY043 et AY044 à Creil

Le maire de Creil,

■ **Visas :**

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-1, L2212-2 et L2214-4,
- Vu le code de la Sécurité Intérieure

■ **Considérant :**

Qu'une opération de déminage d'engin explosif aura lieu le mardi 06 février 2024 au sein de la Base Aérienne 110 de Creil ;

Que le rayon d'action des opérations de déminage est opérant en dehors des emprises du terrain de la Base Aérienne 110 de Creil ;

Que pour mener à bien les opérations de déminage il est nécessaire d'interdire l'accès et l'occupation à certaines parcelles cadastrales afin de garantir la sécurité des opérations ;

■ **Arrête :**

Article 1 : Les parcelles identifiées et cadastrées sous les références AY040, AY041, AY042, AY043 et AY044 sont interdites d'accès et d'occupation le mardi 06 février 2024 de 11h00 à 15h00.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié aux propriétaires des parcelles identifiées et transmis à la Préfecture de l'Oise ainsi qu'à monsieur le Directeur Général de la société DEMINETEC.

Article 3 : Monsieur le Maire de Creil, Monsieur le Directeur Générale des Services, Monsieur le commissaire divisionnaire, Chef de la circonscription de police urbaine de Creil, Monsieur le Directeur de la tranquillité publique, et Madame la cheffe de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemer cier – 80000 AMIENS - dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Jean-Claude VILLEMMAIN



Maire de Creil,
Président de l'ACSO

Creil, le 02/02/2024

Date de notification : le 02 Février 2024

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : le 02 Février 2024